

PERMANENCES 2026

LIBRES ET GRATUITES SUR RDV

Vendredis matin de 9h à 12h

3 juillet	Embrun, La Manutention
10 juillet	Chorges, Mairie
17 juillet	Embrun, La Manutention
24 juillet	Embrun, La Manutention
31 juillet	Embrun, La Manutention
7 août	Chorges, Mairie
14 août	Embrun, La Manutention
21 août	Embrun, La Manutention
28 août	Embrun, La Manutention
4 septembre	Chorges, Mairie
11 septembre	Embrun, La Manutention
18 septembre	Embrun, La Manutention
25 septembre	Embrun, La Manutention
2 octobre	Chorges, Mairie
9 octobre	Embrun, La Manutention
16 octobre	Embrun, La Manutention
23 octobre	Embrun, La Manutention
30 octobre	Chorges, Mairie
6 novembre	Embrun, La Manutention
13 novembre	Embrun, La Manutention
20 novembre	Embrun, La Manutention
27 novembre	Chorges, Mairie
4 décembre	Embrun, La Manutention
11 décembre	Embrun, La Manutention
18 décembre	Embrun, La Manutention



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) est lancée par la **Communauté de Communes de Serre-Ponçon** avec le **soutien des communes** du territoire.

Ce dispositif permet de **proposer des permanences-conseil** et de **mobiliser des subventions** à travers **un accompagnement pour réhabiliter les logements**.



En permanence, pensez à apporter :
-justificatif de propriété (taxe foncière...)
-avis d'imposition du foyer

Plafonds de ressources ANAH 2026 pour les propriétaires occupants :

Nb personnes dans le foyer	Catégorie de ressources	Plafond RFR (*) €
1	Très modestes	17 363 €
	Modestes	22 259 €
2	Très modestes	25 393 €
	Modestes	32 553 €
3	Très modestes	30 540 €
	Modestes	39 148 €
4	Très modestes	35 676 €
	Modestes	45 735 €
5	Très modestes	40 835 €
	Modestes	52 348 €
Par personne supplémentaire	Très modestes	+ 5 151 €
	Modestes	+ 6 598 €

Plafond RFR (*) € : « **Revenu Fiscal de Référence** » de l'année n-1 figurant sur la 1^{ère} page de l'avis d'imposition et de l'ensemble des membres du foyer

BESOIN DE RÉNOVER
OU ADAPTER
VOTRE LOGEMENT ?

**OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)
2025 - 2030**



SCANNEZ-NOUS

Harmony BARBAN, conseillère habitat :

h.barban@solihha.fr 04 92 51 44 66

Salima DI CREA, accueil :

contact.hautsalpes@solihha.fr 04 92 51 53 34

Les Fauvettes II, 1 rue des Marronniers, 05 000 Gap

Des aides financières

Un accompagnement gratuit

Pour rénover

Ou adapter votre logement



COMMENT FAIRE ?



1 - J'ai un **projet de travaux**, je prends RDV auprès de SOLIHA, je vérifie mon éligibilité.



2 - Le technicien SOLIHA **visite mon logement** et réalise les diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic adaptation, grille de dégradation)



3 - Je demande les **devis** correspondants au scénario de travaux retenu.



4 - SOLIHA m'aide pour déposer mon **dossier** complet auprès des financeurs.



5 - Je réalise mes **travaux** (il est prudent d'attendre l'accord des subventions de l'ANAH)



6 - Après la visite de contrôle, SOLIHA m'accompagne pour déposer mes demandes de **versement des aides réservées**.

A QUI S'ADRESSENT LES AIDES ?

Aux **propriétaires*** d'un **logement de plus de 15 ans** occupé à titre de **résidence principale**, situé sur la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

**Sous-condition de ressources pour les propriétaires occupants*

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Réhabilitation complète de votre logement vétuste et/ou vacant, gros œuvre, plomberie, électricité...



Rénovation énergétique d'ampleur de votre logement isolation, chauffage, ventilation ...



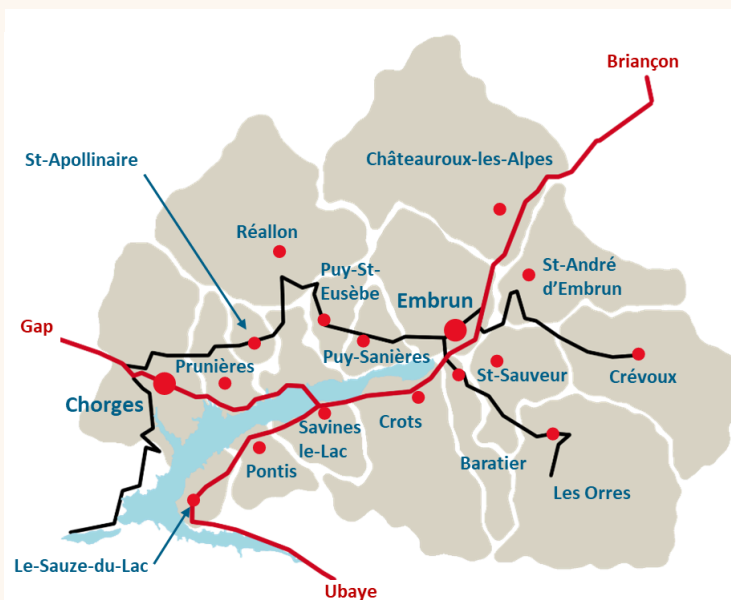
Adaptation de votre logement à la perte d'autonomie ou au handicap adaptation de salle de bain, monte escalier ...



PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

VOUS HABITEZ ICI ? VOUS ÊTES CONCERNÉS !

Baratier, Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Crévoux, Crots, Embrun, les Orres, Pontis, Prunières, Puy Saint Eusèbe, Puy Sanières, Réallon, Saint André d'Embrun, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur, Le Sauze du lac, Savines-Le-Lac



LES TRAVAUX NE DOIVENT PAS AVOIR COMMENCÉ AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER.

SELON LES TRAVAUX ENVISAGÉS, UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE.

PENSEZ À VOUS RAPPROCHER DU SERVICE URBANISME DE VOTRE COMMUNE.